

Annexe 5 – Extraits des Règles de jeu concernant le « carton bleu »

Version actuelle

Nouvelle version

16:7 Après avoir ordonné un arrêt du temps de jeu, la disqualification est à signifier clairement au joueur fautif ou à l'officiel de l'équipe, tout comme au chronométrateur/secrétaire par les arbitres en levant le bras avec le carton rouge en main (geste n° 13).

16:8 La disqualification d'un joueur ou de l'officiel d'une équipe s'applique toujours au reste du temps de jeu. Ce joueur ou cet officiel doit quitter immédiatement l'aire de jeu et la zone de changement. Après leur départ, le joueur ou l'officiel ne peuvent établir de contacts avec l'équipe, sous quelque forme que ce soit.

La disqualification d'un joueur ou d'un officiel d'équipe, sur ou en dehors de l'aire de jeu, est toujours accompagnée d'une exclusion pour l'équipe, ce qui signifie que le nombre de joueurs est réduit d'une unité (16 :3f) sur l'aire de jeu. Cette réduction sur l'aire de jeu peut être portée à 4 minutes si le joueur a été disqualifié en vertu de la règle 16 :9b-d.

Une disqualification réduit le nombre de joueurs ou d'officiels à disposition de l'équipe (excepté 16 :11b). Cependant il est permis de compléter le nombre de joueurs sur l'aire de jeu, à la fin du temps d'exclusion.

Les disqualifications en application de la règle 8 :6 ~~ou~~ 8 :10 sont à confirmer par un rapport écrit envoyé aux instances compétentes. Les responsables d'équipe doivent immédiatement être informés ~~du cas~~ de disqualifications avec rapport.

16:7 Après avoir ordonné un arrêt du temps de jeu, la disqualification est à signifier clairement au joueur fautif ou à l'officiel de l'équipe, tout comme au chronométrateur/secrétaire, par les arbitres en levant le bras avec le carton rouge en main (geste n° 13, voir également règle 16:8).

16:8 La disqualification d'un joueur ou de l'officiel d'une équipe s'applique toujours au reste du temps de jeu. Ce joueur ou cet officiel doit quitter immédiatement l'aire de jeu et la zone de changement. Après leur départ, le joueur ou l'officiel ne peuvent établir de contacts avec l'équipe, sous quelque forme que ce soit.

La disqualification d'un joueur ou d'un officiel d'équipe, sur ou en dehors de l'aire de jeu, est toujours accompagnée d'une exclusion **de 2 minutes** pour l'équipe, ce qui signifie que le nombre de joueurs est réduit d'une unité (16:3f) sur l'aire de jeu. Cette réduction sur l'aire de jeu peut être portée à 4 minutes si le joueur a été disqualifié en vertu de la règle 16:9b-d.

Une disqualification réduit le nombre de joueurs ou d'officiels à disposition de l'équipe (excepté 16:11b). Cependant, il est permis de compléter le nombre de joueurs sur l'aire de jeu, à la fin du temps d'exclusion.

Les disqualifications en application **des règles 8:6 et 8:10a-b** sont à confirmer par un rapport écrit envoyé aux instances compétentes **pour décider des mesures à prendre. Dans de tels cas, les « responsables d'équipe » et le délégué (voir interprétation n° 7)** doivent immédiatement être informés **de la décision** de disqualification avec rapport.

Pour cela, l'arbitre présente également le carton bleu, à titre informatif, après avoir présenté le carton rouge.